

Bref aperçu

Gestionnaire du fonds : L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Gestionnaire de fonds secondaire : Gestion mondiale d'actifs CI

Valeur totale du fonds : 83,3 k\$

Rotation du portefeuille : 2,56 %

Date de création du fonds : avril 2021

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG Concentrique 75/75	avril 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,19	9,26	5 974
FPG Concentrique 75/100	avril 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,39	9,20	1 001
FPG Concentrique 75/75 Série F	avril 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	1,66	9,39	1 001
FPG Concentrique 75/100 Série F	avril 2021	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	1,86	9,34	1 001

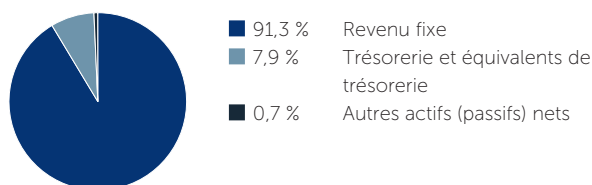
Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements canadiens. Il est actuellement prévu que les titres étrangers ne dépasseront habituellement pas 49 % des actifs du fonds. Le fonds investit directement dans des titres ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds secondaires. Il investit actuellement la plupart de ses actifs dans des parts du fonds commun de placement Fonds d'obligations canadiennes CI.

Dix principaux placements du fonds secondaire (au 31 décembre 2023)

Gouv. du Canada, 3 %, 2024-11-01	3,6 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2024-05-01	3,1 %
Gouv. du Canada, 2,5 %, 2032-12-01	3,0 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,0 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15	2,2 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	2,2 %
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	2,2 %
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	2,0 %
Gouv. du Canada, 5 %, 2037-06-01	2,0 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,65 %, 2028-12-15	1,7 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	24,9 %
Nombre total de placements du fonds secondaire :	296

Répartition des placements (au 31 décembre 2023)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

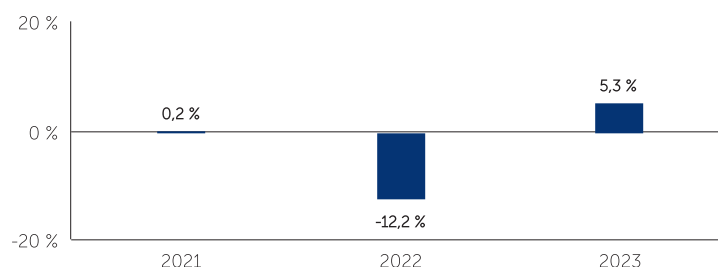
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir à court et/ou à moyen terme et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie FPG Concentrique 75/75 du fonds au cours des 3 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie FPG Concentrique 75/75 du fonds chacune des 3 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. On note 2 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de la catégorie FPG Concentrique 75/75 il y a 3 ans détient maintenant un placement de 893 \$, ce qui correspond à un rendement annuel composé de -2,82 %.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Sans frais	Aucuns frais de vente.		- La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. - L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller. - Aucuns frais de retrait. - Aucuns frais pour les virements.
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.		- Vous choisissez le taux avec votre conseiller. - Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. - Aucuns frais de retrait. - Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés *	Retrait dans les délais suivants :		- Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. - La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. - Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. - Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait. - Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
	Pendant la 1 ^{re} année 5,5 % Pendant la 2 ^e année 5,0 % Pendant la 3 ^e année 5,0 % Pendant la 4 ^e année 4,0 % Pendant la 5 ^e année 4,0 % Pendant la 6 ^e année 3,0 % Pendant la 7 ^e année 2,0 % Après 7 ans 0,0 %		
Frais modiques *	Retrait dans les délais suivants :		- Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %. - Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. - Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
	Pendant la 1 ^{re} année 3,0 % Pendant la 2 ^e année 2,5 % Pendant la 3 ^e année 2,0 % Après 3 ans 0,0 %		
Série F/ honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.		- La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités. - L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller. - Aucuns frais de retrait. - Aucuns frais pour les virements.

* Depuis le 29 mai 2023, nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux dépôts. Les virements entre les fonds acquis avec la même option de frais d'acquisition continueront d'être autorisés.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG inclut également les frais d'assurance, une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de FPG Concentrique CI 75/75 de l'Empire Vie et de FPG Concentrique CI 75/100 de l'Empire Vie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur le RFG et les frais d'assurance.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F.

4. Autres frais

Les opérations à court terme excessives s'entendent de l'achat, du virement ou du retrait fréquent d'unités de catégorie de fonds. L'Empire Vie déduira jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston, Ontario K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer. CONCENTRIQUE et CENTRE DE PROPOSITIONS EN LIGNE CONCENTRIQUE sont des marques de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. EMPIRE VIE et le logo de l'Empire Vie sont des marques déposées de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Certains noms, mots, phrases, graphiques ou images pourraient constituer des raisons sociales, des marques déposées ou non déposées ou des marques de service de Placements CI inc. qui sont utilisées avec permission. GESTION MONDIALE D'ACTIFS CI est une dénomination sociale enregistrée de Placements CI inc.

Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**